

> Hygiénistes dentaires

Renouvellement de l'Entente des chirurgiens-dentistes : Modifications qui touchent votre pratique

Les représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux et ceux de l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec ont renouvelé l'Entente des chirurgiens-dentistes pour la période du **1^{er} avril 2015 au 31 mars 2023**. Ce renouvellement amène des changements au Programme relatifs à certains services fournis par les hygiénistes dentaires :

- une augmentation tarifaire, à l'exception de l'évaluation de la condition buccodentaire;
- l'ajout de la restauration intérimaire en verre ionomère.

1 Augmentation tarifaire

Les services suivants sont touchés par une augmentation tarifaire.

Code de facturation	Libellé	Tarif (\$)
94540	Supplément pour enfant de moins de 6 ans	10,00
94541	Supplément pour l'asepsie	8,50
13200	Enseignement et démonstration des mesures d'hygiène buccale	13,00
11200	Nettoyage des dents	42,00
43500	Détartrage	73,75
12400	Application topique de fluorure	18,25
31111	Pansement sédatif	75,25

Ces changements entrent en vigueur le **2 novembre 2023** et sont rétroactifs au **1^{er} juin 2023**. Pour les services déjà facturés, vous n'avez aucune action à poser. Nous réévaluerons vos services.

2 Restauration intérimaire en verre ionomère sur dent antérieure

La restauration intérimaire en verre ionomère consiste à mettre en place une obturation provisoire lors de situations particulières, notamment pour un problème comportemental ou une éruption insuffisante, qui font en sorte que l'obturation définitive n'est pas l'option à favoriser. Vous pouvez facturer ce service lorsqu'il est rendu pour :

- une personne assurée âgée de moins de 10 ans;
- une personne assurée âgée de 10 ans et plus qui détient depuis au moins 12 mois consécutifs un carnet de réclamation en vigueur.

Lorsque vous effectuez une restauration intérimaire en verre ionomère sur une dent antérieure, utilisez l'un des codes de facturation suivants selon la restauration :

Code de facturation	Libellé	Tarif (\$)
23000	Verre ionomère classe I Linguale	56,75
	Verre ionomère classe I Incisive	
23001	Verre ionomère classe V Buccale	56,75
	Verre ionomère classe V Linguale	
23002	Verre ionomère classe III Mésiale	56,75
	Verre ionomère classe III Distale	

Vous pouvez facturer une restauration en verre ionomère sur une même surface de dent antérieure une fois tous les 180 jours.

De plus, vous pouvez facturer un maximum de 3 restaurations intérimaires sur une même dent tous les 180 jours.

Vous avez 90 jours à compter du 2 novembre 2023 pour facturer vos services rétroactivement au 22 août 2023.